



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 27 mars 2025 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
22	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à CARELLO Danièle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à DIOP Alix

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 25/25-**

**OBJET : DELIBERATION MODIFIANT LES CONDITIONS DE VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AT 149 SISE 24 AVENUE DES ALPILLES (ancienne Gendarmerie)**

Rapporteur : M. Philippe VANHALST

Il est rappelé que le principe de vente de la parcelle communale cadastrée section AT n°149 sise Avenue des Alpilles, abritant anciennement la gendarmerie, à l'opérateur NEXITY IR PROGRAMMES REGION SUD, pour la création d'une résidence intergénérationnelle et de logements en accession libre, a été actée par délibération n°24/13 en date du 8 février 2024.

Des modifications mineures au projet ont dû être apportées pour respecter les réglementations du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal entré en vigueur le 19/12/2024. L'opération modifiée porte sur la réalisation d'une résidence intergénérationnelle destinée à être vendue à un bailleur social composée de 45 logements et la création de 28 logements en accession libre, soit un total de 73 logements pour une surface de plancher créée d'environ 4 876m<sup>2</sup>, et la création de 109 places de stationnement.

Par avis n°2023-13084-14255 en date du 23/10/2023, les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ont estimé la valeur vénale de cette parcelle à 858 700 euros hors taxes et une prolongation de cette estimation pour une durée 12 mois a été acceptée par lettre en date du 06/03/2025.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modifications mineures apportées au projet sans changement du prix de cession de la parcelle AT 149.

Enfin, dans l'attente de la signature de l'acte définitif de vente, il est également proposé à Monsieur le Maire de donner mandat à NEXITY IR PROGRAMMES REGION SUD de déposer un permis de construire sur la parcelle AT 149, et de donner autorisation à l'opérateur précité de pénétrer sur la parcelle pour réaliser toutes les études nécessaires à la constitution du dossier d'urbanisme.

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la modification du projet dans le cadre de la cession à l'amiable de la parcelle AT 149 d'une surface d'environ 7 342m<sup>2</sup> à NEXITY IR PROGRAMMES REGION SUD pour la réalisation de 73 logements dont 45 en résidence intergénérationnelle sociale et 28 en accession libre et la création de 109 places de stationnement pour un montant de 858 700 euros hors taxes ;

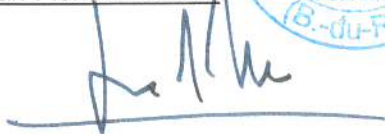
DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Maire de la commune de La Roque d'Anthéron, ou toute personne pouvant se substituer à lui, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 11/04/25  
Et de la publication sur le site internet le... 11/04/25  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com